



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

Était absent sans pouvoir : Viviane DANSOU

DÉLIBÉRATION N° 02024_84 : Création d'emplois permanents au tableau des effectifs

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal, relatif à la nécessité de procéder à la création d'emplois permanents afin de permettre la gestion des avancements de grade au titre de l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté municipal n°0002024_377 du 18 novembre 2024 établissant le tableau annuel d'avancement de grade;

Considérant le tableau des effectifs de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création des postes nécessaires aux avancements de grade

de certains agents remplissant les conditions statutaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de procéder à la création des emplois permanents à temps complet suivants :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Postes à créer
Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Sanitaire et sociale	C	A.T.S.E.M	A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5

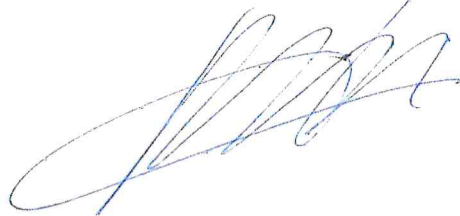
Dit que ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif, en section de fonctionnement, chapitre 012 « charges de personnel »

Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

